

## SOUTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIONS GLOBALES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL DE LA BAIE



### ► Rappel de l'objectif :

Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont-Saint-Michel et de ses espaces périphériques par l'information et la responsabilisation du grand public et des acteurs du site.

Assurer une prise de conscience du public tant sur la richesse du patrimoine naturel que sur la fragilité des sites et espèces remarquables.

### ► Habitats et espèces concernés :

Tous les habitats de la Zone Spéciale de Conservation, toutes les espèces d'intérêt européen et leurs habitats fonctionnels présents sur le site Natura 2000.

Toutes les espèces et habitats de la Convention OSPAR, espèces endémiques, espèces animales et végétales protégées aux niveaux national et régional, espèces animales et végétales inscrites sur la liste des espèces menacées en France.

### ► Secteurs concernés :

Tous les espaces de la baie du Mont-Saint-Michel intégrés au réseau Natura 2000 (ZSC et ZPS).

### ► Descriptif des opérations et recommandations :

#### 2.1 Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication environnementale coordonnée à l'échelle de la baie en concertation avec les acteurs locaux

De nombreuses structures interviennent en baie en matière de communication, de sensibilisation et de pédagogie à l'environnement. Principalement associatives ou portées par des collectivités territoriales, elles réalisent des missions essentielles pour favoriser l'appropriation des enjeux liés au patrimoine naturel et historique de la baie par les acteurs locaux et sensibiliser les touristes au respect des lieux qu'ils visitent. La pluralité de ces approches est un atout majeur qui mérite d'être soutenu politiquement et financièrement.

Pour optimiser ces actions et faire gagner ces démarches en lisibilité en y intégrant les objectifs Natura 2000, la constitution d'un réseau opérationnel et d'une stratégie de communication est primordiale. Malgré leur pertinence, ces initiatives restent assez peu lisibles du public et pâtissent d'un manque de coordination autour de projets communs mutualisés. Des tables rondes des acteurs de la communication environnementale seront proposées à chacune de ces structures dans l'objectif de bâtir une réelle stratégie en baie du Mont Saint-Michel. Bien entendu, cette démarche ne sera pas déconnectée des acteurs socio-professionnels du territoire et fera l'objet d'instances de concertation élargies (forum, world café, etc.).

Le format des médias utilisés pour atteindre le public est primordial à analyser afin de susciter la curiosité, répondre aux attentes et bénéficier des atouts des techniques innovantes développées ces dernières années.

Une majeure partie de la baie étant en site classé, il convient ainsi de revoir les formats de communication « passifs » pour s'inscrire en cohérence avec les enjeux paysagers du site et les futures préconisations du plan de gestion Unesco de la baie. Le développement d'outils d'information à l'attention des utilisateurs du Domaine Public Maritime est notamment un enjeu important signalé par les acteurs territoriaux lors des instances de concertation préalables à la réécriture de ce plan d'actions. Il est nécessaire de repenser la stratégie de communication sur ces espaces fragiles concentrant la majorité de la fréquentation et des usages en baie, en lien avec les services gestionnaires du DPM.

|               |   |
|---------------|---|
| Comment :     | 🔊 Communication, 🤝 Instruction et collaboration   |
| Qui :         | Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice du DocOb, Maisons de la baie, associations environnementales, gestionnaires d'espaces naturels, SAGE(s), collectivités territoriales et leurs groupements, services de l'Etat, Conservatoire du littoral, etc.  |
| et avec qui : | Partenaires : Acteurs socio-professionnels de la baie, associations, Agences de l'Eau, collectivités territoriales et leurs groupements, offices du tourisme, comités départementaux du tourisme, Fédérations de sports de nature, Syndicat des Intervenants de la Randonnée (GIR), professionnels de la baie, etc. |
| Financement : | Collectivités territoriales et leurs groupements, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Agence de l'eau Seine-Normandie, Contrat Natura 2000 (cahiers des charges 21 et 29), Ministère chargé de l'écologie, etc.   |
| Priorité :    | ★★★   |

## 2.2 Informer et sensibiliser les services de police de la nature aux enjeux du DocOb

De nombreux corps de métiers des services de l'Etat ou d'établissements publics sont amenés à réaliser des missions de police de l'environnement. Cette diversité complexifie l'appréhension des enjeux naturels de la baie et des applications du Code de l'environnement qui en découlent : services rattachés à des ministères différents, différence d'habilitation entre les agents, niveau de connaissance des enjeux environnementaux inégal, réglementations différentes en baie, services départementaux et locaux différents, etc.

Pour autant, ces structures réalisent des missions de surveillance, sensibilisation et répression selon les pouvoirs qui leur sont attribués. Une bonne coordination est donc nécessaire pour gagner en efficacité d'intervention.

Pour ce faire, l'information et la sensibilisation des différentes unités de police aux enjeux Natura 2000 de la baie doivent être développés. Le déploiement des plans d'actions et des plans de contrôle des MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) et des PSCPEM (Plan de Surveillance et de Contrôle pour la Protection de l'Environnement Marin) (*cf. Opération 1.12 du DocOb*) contribuent à cet échange d'information auprès des services de polices de l'environnement.

Des formations complémentaires pourraient être envisagées pour qu'une base de connaissance commune soit dispensée ainsi que des réunions de travail collégiales pour favoriser les échanges entre services et la coordination de leurs actions pour viser une meilleure efficacité.

**Services concernés :** Gendarmerie / Gendarmerie Maritime, ONF, DDTM, DIRM, DREAL, ONCFS, SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), Conservatoire du littoral, SyMEL, Réserve Naturelle Régionale, Police Municipale, Capitainerie-service portuaire.

|               |   |
|---------------|---|
| Comment :     | ⚖️ Cohérence réglementaire, 🗣️ Communication, 🤝 Instruction et collaboration  |
| Qui :         | Maîtres d'ouvrage pressentis : Services de l'Etat concernés sous l'autorité des préfets, établissements publics en charge de missions de police de l'environnement, structure animatrice du DocOb |
| et avec qui : | Partenaires : Services de police de la nature, Conservatoire du littoral, SyMEL   |
| Financement : | Intégré à la mission d'animation du DocOb (Crédits Etat et FEADER)  |
| Priorité :    | ★★★   |

### 2.3 Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les espèces végétales et animales invasives et accompagner les actions de lutte mises en œuvre

Les espèces végétales et animales invasives peuvent provoquer des dommages importants pour l'équilibre des écosystèmes s'ils ne sont pas éradiqués ou maîtrisés à temps. La sensibilisation et l'information des acteurs locaux aux enjeux associés à ces espèces est donc essentielle pour favoriser leur identification et la mise en œuvre d'opérations de lutte rapides et adaptées. Le développement de formations de partage de connaissance et de compétences avec les observateurs locaux des milieux naturels (agriculteurs, agents de voiries et d'espaces verts, pratiquants de sports de nature, chasseurs, riverains, etc.) favorise la constitution de réseaux réactifs et efficaces : apprentissage des méthodes de lutte, des gestes à réaliser/éviter contre les espèces invasives, veille vis-à-vis de leur diffusion, etc.

En coordination avec les structures locales qui réalisent des actions de lutte (SAGE, syndicats de bassin versant, gestionnaires d'espaces naturels protégés, associations locales, FDGDON 50, etc.), une veille scientifique et technique active peut être développée sur les sites connus et en prévention de nouveaux secteurs de propagation ou de développement de nouvelles espèces invasives.

La fiche Orientation n°1 (*cf. Tome 2 du DocOb : enjeux et orientations*) identifiait à l'élaboration du DocOb les principales espèces végétales et animales invasives observées en baie. Des structures référentes comme le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie et le Conservatoire Botanique National de Brest établissent des listes actualisées dans le cadre de leurs réseaux régionaux de veille et d'actions et produisent des documents de communication et d'identification à l'attention du grand public et des techniciens en espaces naturels.

Des opérations sont déjà régulièrement menées sur certains sites identifiés du périmètre Natura 2000 comme la Vallée du Lude (Carolles) où le SyMEL coordonne et réalise des actions de lutte contre la Balsamine de l'Himalaya qui colonise la mégaphorbiaie (habitat Natura 2000), ou en piégeage de ragondins dans les marais périphériques et cours d'eau.

Les luttes collectives contre les rongeurs aquatiques (ragondins, rats musqués) et contre le frelon asiatique sont confiées dans la Manche à la FDGDON par arrêtés préfectoraux.

|               |  |
|---------------|--|
| Comment :     |  Veille et suivi,  Communication |
| Qui :         | Maîtres d'ouvrage pressentis : Structure animatrice du DocOb, Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie, SAGE, syndicats de bassin versant, gestionnaires d'espaces naturels, FDGDON 50      |
| et avec qui : | Partenaires : Conservatoire Botanique National de Brest, ONCFS, collectivités territoriales et leurs groupements, Conservatoire du littoral, Maisons de la baie, piégeurs agréés, etc.             |
| Financement : | Animation du DocOb (Crédits Etat et FEADER), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Agence de l'eau Loire-Bretagne, collectivités territoriales et leurs groupements, contrats Natura 2000               |
| Priorité :    | ★★   |

## ► Récapitulatif :

| Opération  | MO*   | Financement  | Priorité |
|--|---|--|----------|
| 2.1   Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication environnementale coordonnée à l'échelle de la baie en concertation avec les acteurs locaux                     | Natura 2000* / Maisons de la baie / associations environnementales, / gestionnaires d'espaces naturels / SAGE(s)* / Collectivités territoriales et leurs groupements / Etat* / Cdl* | Collectivités territoriales et leurs groupements / AELB* / AESN* / Contrat Natura 2000 / Etat*   | ★★★      |
| 2.2    Informer et sensibiliser les services de police de la nature aux enjeux du DocOb | Services de l'Etat / Natura 2000* / Etablissements publics en charge de missions de police de l'environnement   | Mission animation du DocOb*  | ★★★      |
| 2.3   Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les espèces végétales et animales invasives et accompagner les actions de lutte mises en œuvre                       | Natura 2000* / CEN Normandie* / SAGE(s)* / Syndicats de bassin versant / Gestionnaires d'espaces naturels / FDGDON 50*  | Mission animation du DocOb* / AELB* / AESN* / Collectivités territoriales / Contrats Natura 2000 | ★★       |

\*MO : Maitre(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)

\*AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

\*AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie

\*Cdl : Conservatoire du littoral

\*CEN Normandie : Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie

\*Etat : Ministère en charge de l'écologie

\*FDGDON 50 : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche

\*Natura 2000 : Structure animatrice du DocOb

\*SAGE(s) : Collectivités ou associations porteuses de SAGE et de contrat global

\*Mission d'animation du DocOb : Crédits Etat et FEADER